Règlement d'Ordre Intérieur
en application lors de nos séjours (CDV)

Chers participants, parents, et membres des équipes d'animation,

Le présent document a pour ambition de vous présenter les règles et le cadre dans lequel nos séjours sont organisés. Il est spécifique aux « centres de vacances » (CDV) des Jeunes Mutualistes Libéraux-JML asbl organisés en Belgique.
*Il est complété par une **charte de vie commune** construite par les participants et les animateurs, au début de chaque séjour de vacances, ainsi que par notre **projet pédagogique**, qui présente la philosophie de nos séjours.*

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document. En cas de question ou remarque, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe !

Ces documents sont disponibles au secrétariat de l'association ou sur notre site www.jmlib.be

✓ Inscription

JML Asbl est l'organisateur des centres de vacances.

Une inscription est enregistrée **dès réception** par notre secrétariat :
- du **formulaire d'inscription** complété par les parents ou par le tuteur de l'enfant via notre site internet (formulaire papier disponible sur demande à info@jmlib.be)
- de l'**acompte demandé** (Compte ING BE70 310-0014198-25).

Dès réception du formulaire d'inscription et de l'acompte, les parents recevront ensuite une **confirmation d'inscription** définitive avec le montant du solde du séjour.
Sauf arrangement contraire, ce **solde** est à verser un mois au plus tard avant le début du séjour.
Les dernières **directives** et **informations pratiques** vous permettant de préparer le séjour seront dès lors envoyées par mail (ou par courrier, sur demande).

***Attention**, il arrive parfois que les mails envoyés par notre site, suite aux inscriptions, arrivent dans les « spams/courriers indésirables » des boîtes mail.*

R.O.I JML Asbl édition 2024
Jeunes Mutualistes Libéraux-JML Asbl. 25, rue de Livourne à 1050 Bruxelles
secretariat@jmlib.be. www.jmlib.be. Numéro d'entreprise : 409.570.028.
RPM Tribunal des entreprises de Bruxelles

- ✓ **Prix**

Le prix de chaque séjour est précisé sur le site internet www.jmlib.be et dans le périodique « Carton». Sauf indications contraires, ce prix comprend tous les frais sur place (hébergement, repas, activités, animation, matériel, assurances, ...).
La literie doit être apportée par le participant, dans certains cas.
Le transport n'est ni organisé, ni pris en charge par les JML, sauf exceptions.

Les centres de vacances JML sont **ouverts à tous**, membres des Mutualités Libérales ou non. Il n'y a pas de distinction de prix entre les membres et les non-membres.

En cas de difficultés liées aux frais de participation demandés, veuillez prendre contact avec le secrétariat afin de réfléchir ensemble aux alternatives envisageables. Le montant réclamé ne doit pas être un frein à la participation aux séjours.

- ✓ **Annulation**

En cas d'annulation, les frais suivants seront portés en compte :
40 € en cas d'annulation avant le 35ème jour précédant la date du début du séjour,
50 % du prix du séjour en cas d'annulation avant le 25ème jour précédant la date du début du séjour,
90 % du prix du séjour en cas d'annulation avant le 10ème jour précédant la date du début du séjour,
le prix entier du séjour en cas d'annulation après le 10ème jour précédant la date du début du séjour ou en cas de non présentation le premier jour du séjour.

Un retour anticipé ou une arrivée tardive ne peuvent en aucun cas être prétexte à un remboursement ou à un dédommagement quelconque.

- ✓ **Encadrement**

Les équipes d'encadrement et d'animation des séjours organisés par les JML sont constituées d'un coordinateur, d'animateurs brevetés et également, parfois, par de futurs animateurs en formation sous la supervision du coordinateur. Les coordonnées de contact, adresse et autres informations utiles sont communiquées aux parents via les documents de voyages envoyés avant le séjour.

- ✓ **Argent de poche**

Nous nous efforçons de fournir aux participants tout ce dont ils ont besoin durant le séjour. L'argent de poche sert donc uniquement aux petites dépenses personnelles. Le montant de celui-ci est laissé à l'appréciation des parents. L'argent de poche peut être confié au coordinateur en début de séjour. Si ce n'est pas le cas, l'enfant est responsable de son argent.

- ✓ **Responsabilités et assurances**

Durant les séjours JML, les participants sont **couverts en accidents corporels et en responsabilité civile**. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité.
En cas d'accident, vous serez avertis en priorité. La personne en charge de coordination du séjour fera le nécessaire pour que tout se passe pour le mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie (AXA via notre courtier FINDIN NV)

- ✓ **Soins et santé de l'enfant**

Une fiche signalétique et médicale sera fournie et devra être remplie pour chaque enfant lors de l'inscription. L'équipe d'encadrement en prendra connaissance afin de voir s'il y a des problèmes de santé spécifiques et une éventuelle médication prescrite par un médecin à délivrer pendant le séjour. S'il suit un traitement médical, le participant doit avoir avec lui les médicaments nécessaires et leur posologie. Ceci est à préciser dans la fiche médicale à remettre avant ou au début du séjour. Les éventuels médicaments seront remis par le(s) parent(s)/tuteur(s) au coordinateur du séjour, sauf si l'enfant peut se charger, de manière autonome, de la prise de ses médicaments (cela est à préciser sur la fiche et au coordinateur).

EN CAS DE CONDITION(S) MÉDICALE(S) QUI DEMANDERAI(EN)T DES ADAPTATIONS SPÉCIFIQUES, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC NOS EQUIPES AVANT DE PROCÈDER À L'INSCRIPTION.

Nous envisagerons ensemble les possibilités d'adaptations spécifiques, selon les séjours, équipes et infrastructures à disposition.

Les petits « bobos » et les chutes sans gravité : nos animateurs désinfectent la plaie et appliquent un pansement. Tous ces petits soins sont consignés dans un registre avec la date, le nom de l'enfant, ce qui a été réalisé comme soin et la signature de la personne ayant procédé au geste. Les parents sont bien-sûr avertis en fin de séjour de ce qui a été réalisé. En cas de souci nécessitant l'intervention d'un médecin, d'un transport en ambulance, les parents en sont avertis dans les plus brefs délais.
Aucune administration de médicaments ne se fera sans l'accord préalable d'un médecin, une autorisation du médecin étant indispensable !
Une fiche médicale type est annexée au présent document.

- ✓ **Transport**

Nous pensons que vous aimez découvrir le lieu où votre enfant passera ses vacances. C'est pourquoi celui-ci doit être amené et recherché sur place.
L'adresse est reprise dans les instructions du séjour. Dans le cadre de certaines animations extraordinaires (excursions, activités sportives, …), le groupe peut être amené à emprunter les transports en commun, sous la responsabilité des animateurs.
Dans le cas de certaines activités pour jeunes moins-valides, un transport est prévu.

- ✓ **Heures d'arrivée et de départ**

Celles-ci sont spécifiées pour chaque séjour et dépendent des desideratas du propriétaire des lieux.
L'équipe d'animation se tient à disposition des parents aux heures indiquées dans les instructions.
Le responsable réunissant généralement son équipe sur place avant l'arrivée des participants pour les derniers préparatifs, l'équipe d'animation ne peut pas accueillir correctement les parents et les enfants anticipativement.
Pour ces raisons, nous vous demandons de respecter l'horaire établi.
En cas de problème, contactez le responsable du séjour dont les coordonnées auront été communiquées préalablement.

- ✓ **Documents**

La fiche médicale dûment complétée doit être retournée à notre secrétariat avant le séjour et/ou remise au coordinateur dès l'arrivée de l'enfant au centre de vacances. En cas d'oubli, des exemplaires vierges seront disponibles sur place.

Depuis la disparition de la carte SIS :

Les participants de moins de 12 ans, s'ils n'ont pas de carte *Kids ID* doivent avoir avec eux leur carte *ISI+* (à demander à votre mutuelle). Les participants de plus de 12 ans doivent être en possession de leur carte d'identité. Celles-ci sont indispensables en cas de prescription médicale. Tous doivent également être en possession de vignettes de leur mutuelle.

Une demande d'autorisation de publication sur le site des JML des éventuelles photos prises lors des séjours, ainsi qu'une fiche concernant l'identité des personnes qui viendront chercher l'enfant en fin de séjour, sont à compléter par les parents.

- ✓ **Modifications**

R.O.I JML Asbl édition 2024
Jeunes Mutualistes Libéraux-JML Asbl. 25, rue de Livourne à 1050 Bruxelles
secretariat@jmlib.be. www.jmlib.be. Numéro d'entreprise : 409.570.028.
RPM Tribunal des entreprises de Bruxelles

L'organisation se réserve le droit de modifier les programmes et les prix quand des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Si l'augmentation du prix dépasse 10%, l'annulation de l'inscription est acceptée sans frais.

Si un programme est supprimé suite à des circonstances imprévues ou par manque d'inscriptions, une alternative sera proposée. Si le participant ne retient pas cette proposition, les sommes déjà versées seront remboursées intégralement sans indemnités, ni intérêts.

Ne donnent pas lieu à des dommages-intérêts : l'adaptation des données de réalisation d'un séjour décrit qu'imposeraient des raisons de force majeure, des risques correctement appréciés ou toute autre circonstance imprévisible.

- ✓ **Vie quotidienne**

Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées.

Il n'y a pas de vie commune sans un minimum de respect des autres et de respect de soi. Enfants et animateurs doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique.

Une participation à des tâches communautaires peut être demandée aux enfants.

Les manquements graves aux consignes de sécurité, les actes de malveillance, les violences physiques et verbales, le refus de toute autorité peuvent justifier un renvoi du séjour. Tout problème rencontré sera géré par le coordinateur. Ce renvoi n'ouvre aucun droit à un remboursement.

- ✓ **Hébergement et repas**

Les infrastructures sont des lieux adaptés pour la vie en groupe. Sauf avis contraire, la literie est à apporter par le participant.

Nos séjours se déroulent dans des installations confortables et bien entretenues. Il va de soi que nous demandons à chaque participant de respecter l'infrastructure et le matériel mis à sa disposition. Les frais afférents à une quelconque négligence ou dégradation volontaire du matériel seront supportés par le participant.

Concernant les repas : les éventuelles allergies et les régimes alimentaires seront à mentionner dans le bulletin d'inscription afin de pouvoir prévenir les lieux d'hébergements, en temps et en heure.

- ✓ **Horaire type d'une journée**

07:45	Lever progressif des enfants
08:30	Déjeuner + rangement des chambres
09:30	Début des activités
12:10	Dîner + sieste/temps de repos
14:00	Début des activités
16:15	Goûter
16:30	Suite des activités
18:30	Souper
19:00	Douches
De 19:50 à 21:30	Veillée
De 20:30 à 22:00	Coucher des enfants

- ✓ **Divers**

Pour des raisons évidentes d'organisation et de bonne ambiance dans le groupe, les visites des parents sont interdites durant le séjour.

Les appels téléphoniques sont peu recommandés mais cependant tolérés et ce généralement entre 19h30 et 20h00 (ceci sera précisé dans les instructions de séjour ou par le coordinateur lors de l'accueil), qu'il s'agisse du téléphone fixe du centre ou du **GSM de l'enfant**. Ce dernier sera **confié au coordinateur** pendant le reste de la journée.
Il est vivement préconisé aux parents d'écrire à leur enfant plutôt que de lui téléphoner. L'enfant appréciera plus une lettre qu'un bref appel téléphonique qui risque de le perturber.
Pour les **appels urgents**, le numéro de GSM du coordinateur sera communiqué aux parents en début de séjour.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de GSM, ou de tout autre objet de valeur.

La consommation de tabac, de drogue et d'alcool est proscrite dans nos centres de vacances.

R.O.I JML Asbl édition 2024
Jeunes Mutualistes Libéraux-JML Asbl. 25, rue de Livourne à 1050 Bruxelles
secretariat@jmlib.be. www.jmlib.be. Numéro d'entreprise : 409.570.028.
RPM Tribunal des entreprises de Bruxelles